

Le point sur la gestion des matières résiduelles municipales au Québec

**Congrès de l'Association des
directeurs municipaux du Québec
Le jeudi 7 mai 2009**

**Par Denise Auger, RECYC-QUÉBEC
et Mathieu Guillemette, Éco Entreprises Québec**

Plan de la présentation

- Redevances à l'élimination
- Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- Le Portail municipal GMR
- Tarif de Éco Entreprises Québec
- Quiz
- Quelques données sur la collecte sélective
- Les centres de tri

Redevances à l'élimination

Redevances à l'élimination

Cadre légal :

- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*
 - Entrée en vigueur le 23 juin 2006
 - Géré par le MDDEP
- Objectif : vise à réduire les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination donc à augmenter la durée de vie des lieux d'élimination

Redevances à l'élimination

- Comité de gestion et comité technique
- Composés du MDDEP, RECYC-QUÉBEC, UMQ, FQM, CMM, Ville de Montréal et MAMROT
- Mandat : établir les critères de distribution de la redevance

Redevances à l'élimination

Quel est le montant de la redevance ?

- En 2006 : 10 \$ pour chaque tonne métrique de matières résiduelles envoyées à l'élimination
 - Montant indexé à chaque année
 - À compter du 1^{er} janvier 2009 : 10,67 \$ par tonne

Redevances à l'élimination

Qui paie ?

- Tout exploitant d'un lieu d'élimination visé par le règlement :
 - les lieux d'enfouissement sanitaires (LES)
 - les lieux d'enfouissement technique (LET)
 - les dépôts de matériaux secs (DMS)
 - les lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCCD)
 - les incinérateurs de Québec, de Lévis et des Îles de la Madeleine
 - les incinérateurs des boues provenant d'ouvrages municipaux de traitement des eaux

Redevances à l'élimination

Sur quelle base les montants sont-ils calculés?

- Chaque lieu d'élimination paie en fonction du tonnage de matières résiduelles qu'il reçoit provenant :
 - des municipalités
 - des industries, commerces et institutions
 - des résidus de construction, rénovation et démolition

Redevances à l'élimination

- Montant total remis aux municipalités depuis 2006 : 128 M \$ soit 85 % des sommes recueillies
- Sommes remises deux fois par année : en juin et décembre
- Au début : calculé au prorata de la population

Redevances à l'élimination

- En décembre 2008 : 90 % des sommes au prorata de la population et 10 % selon un indicateur de performance basé sur les quantités éliminées de matières résiduelles par personne et par année
- Redistribution selon la performance à deux niveaux :
 - Niveau 1 : Six groupes de municipalités selon la population et la distance des grands centres : sommes réparties entre les groupes en fonction de la performance relative

Redevances à l'élimination

- Niveau 2 : les sommes sont calculées en comparant la performance des municipalités à l'intérieur des groupes
- Discussion sur l'évolution du critère de performance

Compensation pour la collecte
sélective des matières recyclables

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Cadre légal :

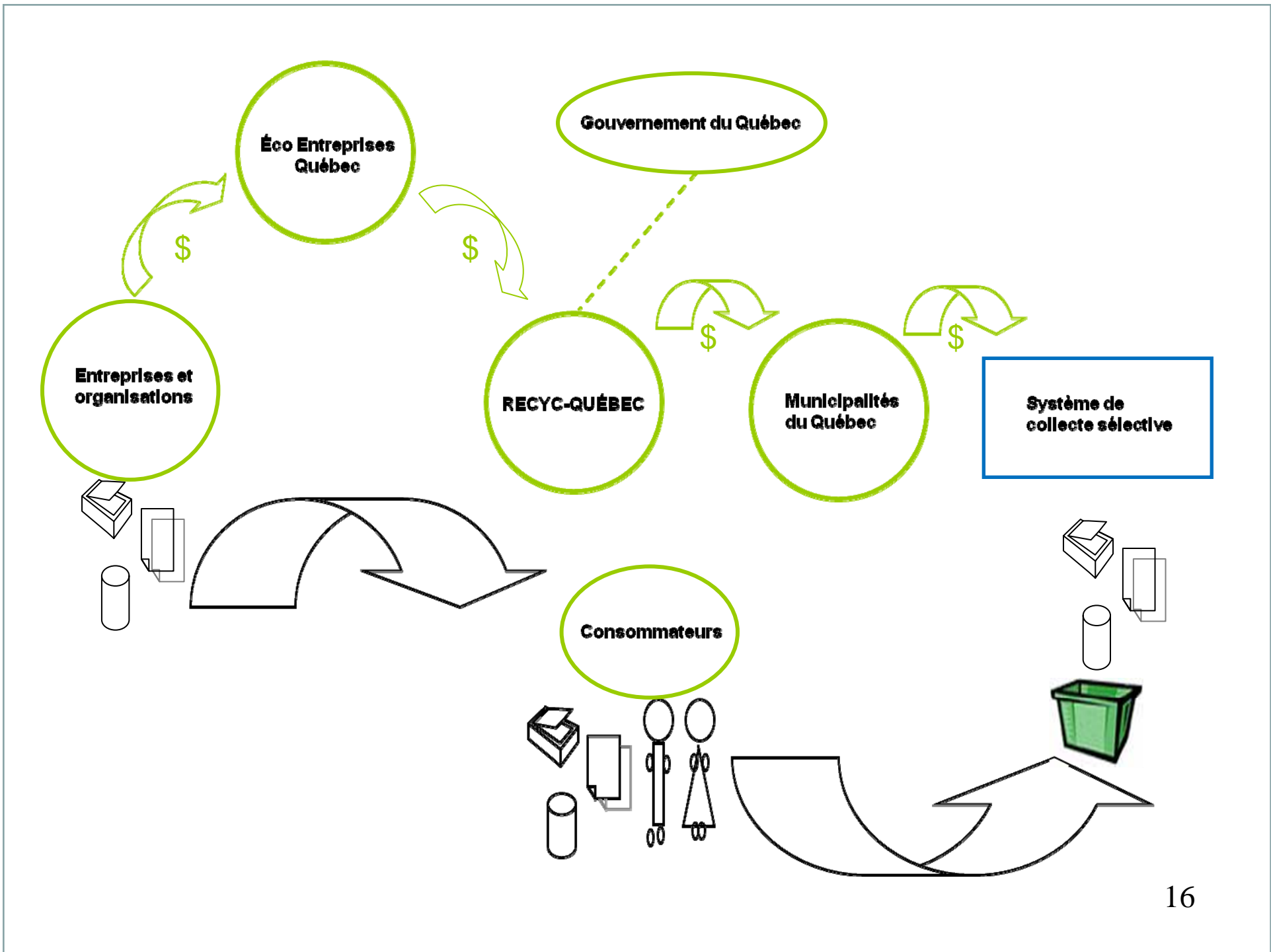
- *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*
- *Entrée en vigueur : le 1^{er} mars 2005*

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

- Toute entreprise ou organisation propriétaire d'une marque, ou le premier fournisseur au Québec, qui met sur le marché québécois des « contenants et emballages » ou des « imprimés » a l'obligation de payer 50 % des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective
- Principe de responsabilité partagée entre les générateurs et les municipalités

Le régime de compensation

- Trois catégories de matières sont définies :
 - Contenants et emballages
60 %
 - Imprimés
20 %
 - Médias écrits
20 %
- Éco Entreprises Québec
- Recyclemédias



Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

- Principales étapes :
 - Entente sur les coûts nets et sur les critères de distribution
 - Élaboration du tarif par ÉEQ et consultation
 - Avis de RECYC-QUÉBEC sur le tarif et adoption par le gouvernement (publication dans la Gazette officielle)
 - Les entreprises versent les sommes à ÉEQ (120 jours)
 - ÉEQ remet les sommes à RECYC-QUÉBEC
 - RECYC-QUÉBEC remet les sommes aux organismes municipaux

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Qui détermine les coûts nets de la collecte sélective ?

- Les coûts nets de la collecte sélective sont déterminés par voie de négociation entre Éco Entreprises Québec et les associations municipales (UMQ et FQM)

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Qui collecte l'argent de la compensation ?

- Éco Entreprises Québec collecte l'argent auprès des contributeurs et le verse à RECYC-QUÉBEC qui le remet aux organismes municipaux en fonction des critères de distribution retenus

Compensations de ÉEQ aux municipalités

Année des coûts nets	Année du Tarif	Coûts nets négociés	Part ÉEQ
2004	2005	60,8 M\$	24,3 M\$
2005	2006	74,2 M\$	29,7 M\$
2006	2007	109,1 M\$	43,6 M\$

- Pour 2005-2006, ÉEQ a versé 54,0 M\$ à RECYC-QUÉBEC qui a distribué 51,0 M\$ aux municipalités
- Pour 2007, ÉEQ versera 43,6 M\$ à RECYC-QUÉBEC qui redistribuera 41,7 M\$ aux municipalités

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

- Calcul des coûts nets et des critères de distribution pour l'année 2005-2006 :
 - Sur le prorata des coûts de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables
- Calcul des coûts nets et des critères de distribution pour l'année 2007 :
 - Approche basée sur la performance et l'efficacité (P&E)
 - Vise à comparer des municipalités ayant des caractéristiques similaires
 - À partir des six groupes d'organismes municipaux déjà constitués en 2005-2006 (population et distance des grands centres)

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

- Explications sur l'approche P&E : pour les coûts de collecte, transport, tri et conditionnement
 - À partir des données recueillies en 2006, établir les coûts à la tonne pour chaque OM
 - Exclure les valeurs extrêmes (12,5 % des coûts les plus bas et 12,5 % des coûts les plus élevés)
 - Calculer le coût moyen du groupe à partir du 75 % des municipalités restantes et ajouter un écart-type à cette moyenne
 - Additionner la moyenne et l'écart-type afin d'établir le montant maximum appliqué à un organisme de ce groupe
 - Cette somme doit correspondre à au moins 70 % des coûts déclarés

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

- À cette somme un montant par unité d'occupation a été ajouté :
 - 2,69 \$ pour les contenants
 - 0,75 \$ pour l'ISÉ
 - 2,50 \$ pour la gestion et le suivi des contrats
 - 1,84 \$ pour les frais d'administration généraux

Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

- Entente pour l'année 2007, prévoit qu'une étude sera réalisée sur les frais de gestion et de suivi des contrats ainsi que les frais d'administration engagés par les organismes municipaux dans le fonctionnement de leurs systèmes de collecte sélective des matières recyclables pour les années 2007 et 2008

Des questions ?

Le Portail municipal GMR

Baie-des-Chaloupes

Bienvenue au Portail municipal de la gestion des matières résiduelles



Québec

© Gouvernement du Québec, 2009
Politique de confidentialité
Droits d'auteurs



Mardi le 5 Mai 2009

Bonjour Duviel Lopez Fajardo
vous visualisez ou traitez l'année

2007

Baie-des-Chaloupes

Accueil collecte sélective

Section A - Identification

Section B - Répondants

Section C - Compétences

Section D - Service de
collecte des matières
recyclables

Section E - Données
socio-démographiques



Fiche 1 - Service de base -
Collecte sélective des
matières recyclables

Fiche 2 - Unités desservies
par la collecte sélective
porté en porte

Fiche 3 - Tonnage annuel et
matières acceptées

Fiche 4 - Type de gestion
des matières recyclables

Fiche 5 - Coût des
conteneurs de collecte des
matières recyclables

Fiche 6 - Autres coûts et
revenus

Fiche 7 - Déchets

Section B - Répondants

Voici la liste des répondants de votre organisme municipal. Pour toutes les sections des fiches qui seront complétées et approuvées, le nom du répondant ayant effectué l'opération ainsi que la date de l'opération seront indiqués au bas de la page.

Veillez consulter le guide pour connaître les responsabilités de ce répondant et celles de l'autorité de l'organisme municipal.

Précédent Suivant

* Champs obligatoires

Type de répondant : Approuvateur

Prénom : Duviel
Nom : Lopez Fajardo
Titre : Adjoint de support administratif
Service : MICE
Commentaires :

Téléphone : 514-352-5002 Ext: 2294
Télécopieur : 514-873-6542
Courriel : d.lopez@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Type de répondant : Répondant

Prénom : Louis
Nom : Gagné
Titre : Agent de recherche et de planification
Service : Opérations
Commentaires :

Téléphone : 514-352-5002 Ext: 2264
Télécopieur : 514-873-6542
Courriel : l.gagne@recyc-quebec.gouv.qc.ca

- Complétée par Duviel Lopez le 2009-03-06
 Approuvée par Duviel Lopez le 2009-03-06

Précédent Suivant



Mardi le 5 Mai 2009

Bonjour Duviel Lopez Fajardo
 vous visualisez ou traitez l'année

2007

Baie-des-Chaloupes

Accueil collecte sélective

[Section A - Identification](#)

[Section B - Répertoire](#)

[Section C - Compétences](#)

[Section D - Service de collecte des matières recyclables](#)

[Section E - Données socio-démographiques](#)



[Fiche 1 - Service de base : Collecte sélective des matières recyclables](#)

[Fiche 2 - Unités desservies par la collecte sélective hors en porte](#)

[Fiche 3 - Tonnage annuel et matières acceptées](#)

[Fiche 4 - Type de gestion des matières recyclables](#)

[Fiche 5 - Coût des contrats de collecte des matières recyclables](#)

[Fiche 6 - Autres coûts et revenus](#)

[Fiche 7 - Déchets](#)

Section C - Compétences

[Précédent](#) [Suivant](#)

* Champs obligatoires

QUESTIONS RÉSERVÉES AUX MUNICIPALITÉS ET ARRONDISSEMENTS SEULEMENT

Vous devez confirmer votre statut quant à vos compétences de gestion des matières recyclables

Détenir les compétences de gestion des matières recyclables signifie que vous êtes directement responsable de l'administration et de la gestion des contrats ou ententes de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables.

Vous avez les **compétences totales** en matière de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables.

Vous avez les **compétences** en matière de collecte et de transport OU de tri et de conditionnement des matières recyclables.

Vous avez **délégué entièrement** vos compétences en matière de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables.

Vos compétences

Pour signaler un changement, veuillez cliquer sur l'icone du suivi des échanges.



[Précédent](#) [Suivant](#)



Mardi le 5 Mai 2009

Bonjour Duviel Lopez Fajardo
vous visualisez ou créez l'année

2007

Baie-des-Chaloupes

Accueil collecte sélective

Section A - Identification

Section B - Répertoire

Section C - Compétences

Section D - Service de
collecte des matières
recyclables

Section E - Données
socio-démographiques

Fiche 1 - Service de base -
Collecte sélective des
matières recyclables

Fiche 2 - Unités desservies
par la collecte sélective
porte en porte

Fiche 3 - Tonnage annuel et
matières acceptées

Fiche 3A - Tonnage annuel
récupéré de matières
recyclables

Fiche 3B - Matières acceptées
dans le programme de
collecte sélective

Fiche 4 - Type de gestion
des matières recyclables

Fiche 3A - Tonnage annuel récupéré de matières recyclables

Précédent Suivant

* Champs obligatoires

Inscrire le tonnage municipal des matières recyclables récupérées par mois OU inscrire le tonnage annuel.

	Porte en porte résidentiel et ICI si inclus		Porte en porte ICI si collecte spécifique		Apport volontaire (toutes provenances)		Tonnage municipal total	
	Résidentiel		ICI si distinct		Apport volontaire		Total	
Janvier	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Février	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Mars	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Avril	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Mai	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Juin	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Juillet	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Août	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Septembre	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Octobre	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Novembre	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	
Décembre	<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>	



Mardi le 5 Mai 2009

Bonjour Duviel Lopez Fajardo
 vous visualisez ou traitez l'année

2007

Baie-des-Chaloupes

Accueil collecte sélective

Section A - Identification

Section B - Répondants

Section C - Compétences

Section D - Service de
 collecte des matières
 recyclables

Section E - Données
 sociodémographiques



Fiche 1 - Service de base -
 Collecte sélective des
 matières recyclables

Fiche 2 - Unités desservies
 par la collecte sélective
 porte en porte

Fiche 3 - Tonnage annuel et
 matières acceptées

Fiche 4 - Type de gestion
 des matières recyclables

Définissez votre type de
 gestion des matières
 recyclables

**Contrat de collecte et de
 traitement**

Fiche 4A - Montant réellement payé

Précédent Suivant

* Champs obligatoires

Veillez saisir le montant total de toutes vos factures de collecte et transport pour l'année. Total de tous vos contrats.

Montant exact RÉELLEMENT payé pour la collecte porte en porte et le transport

31 décembre

Montant exact du total des factures au 31 décembre - CT

Coûts avant taxes

Ajouter : TPS

Ajouter : TVQ

Coûts avec taxes

TPS : Remboursement à 100%

RTI : Remboursement de la TVQ admissible

CT - Coûts après taxes et remboursement

Complétée

Approuvée

Précédent Suivant

Le Portail municipal GMR

- Une web diffusion est prévue jeudi le 28 mai à 13h30
- Le Portail sera rendu disponible en juin 2009
- Les organismes municipaux pourront y inscrire les données pour les années 2007 et 2008

Tarif de Éco Entreprises Québec

Qui est Éco Entreprises Québec ?

- Éco Entreprises Québec est un organisme privé sans but lucratif :
 - Agréé en juin 2005 par RECYC-QUÉBEC
 - Regroupant les entreprises et organisations qui mettent sur le marché québécois des **contenants**, des **emballages** et des **imprimés**
 - Responsable de collecter les contributions et de remettre les sommes à RECYC-QUÉBEC

Qui est Éco Entreprises Québec ?

- Conseil d'administration formé de 12 représentants :
 - Détaillants et distributeurs
 - Manufacturiers de biens de consommation
 - Entreprises de service et manufacturiers de biens durables
- Équipe permanente de 13 personnes
 - Administration
 - Service aux membres
 - Services techniques et environnement

La contribution des entreprises

- Établie en fonction d'un tarif qui doit :
 - Évoluer avec les années
 - Responsabiliser les entreprises quant aux conséquences environnementales des matières choisies
- Tarif est constitué de:
 - Règles
 - Grille de contributions (€/kg) établie par types de matières

Établissement du Tarif

- Établissement du Tarif selon une formule pondérée par 3 facteurs :
 - 40 % basé sur le coût net réel (répartition des coûts par matière)
 - 40 % récompense les matières fortement récupérées et assure que les matières non recyclables et à faible taux de récupération contribuent au régime
 - 20 % pénalise les matières à faible taux de récupération dont le coût net par tonne est élevé

Les 22 matières du Tarif

Imprimés

Encarts et circulaires imprimés sur du papier journal
Catalogues et publications
Annuaire
Papier à usage général
Autres imprimés

Contenants et emballages

Papier-carton

Carton ondulé
Carton plat et autres emballages de papier
Contenants à pignon
Laminés de papier
Contenants aseptiques

Aluminium

Cont. en aluminium pour aliments et breuvages
Autres contenants et emballages en aluminium

Acier

Bombes aérosol
Autres contenants en acier

Plastiques

Bouteilles PET
Bouteilles HDPE
Plastiques stratifiés
Pellicules HDPE et LDPE
Polystyrène
Autres plastiques rigides

Verre

Verre clair
Verre coloré

Tarif - Exemple des plastiques

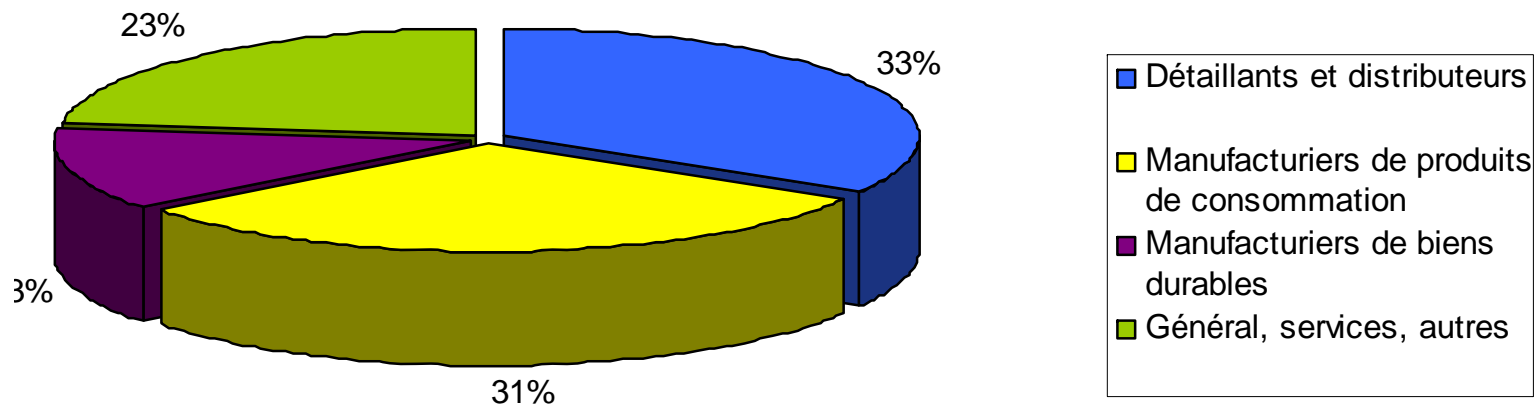
Matières	Tarif 2006 (\$/tonne)	Tarif 2007 (\$/tonne)
Plastique		
Bouteilles PET	87,48 \$	109,22 \$
Bouteilles HDPE	70,37 \$	83,10 \$
Polystyrène expansé et non expansé	121,10 \$	172,93 \$
Autres plastiques rigides et polymères	121,10 \$	128,78 \$
Pellicules HDPE/LDPE	121,10 \$	158,08 \$
Plastiques stratifiés	121,10 \$	158,08 \$

Qui est assujetti ?

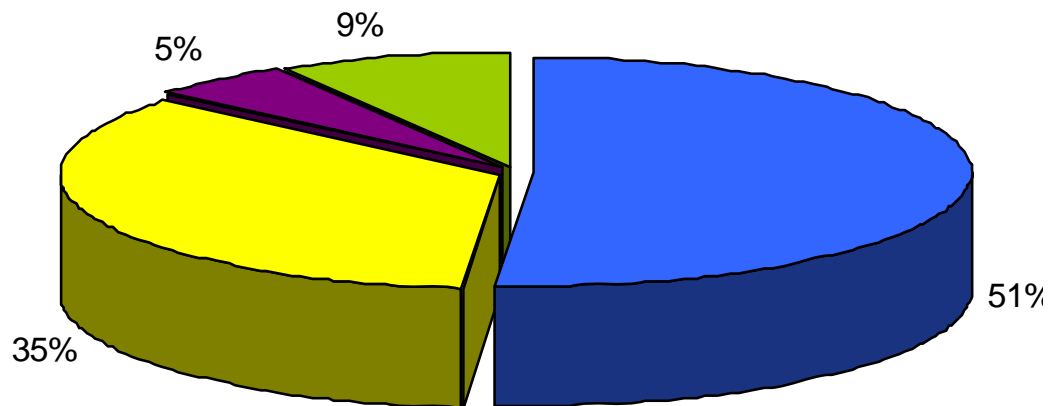
- Toutes les entreprises et organisations, privées, publiques ou parapubliques dont les produits ou services génèrent au Québec des contenants, emballages ou imprimés
- Règles particulières pour les petites entreprises

Déclaration des entreprises 2005-2006

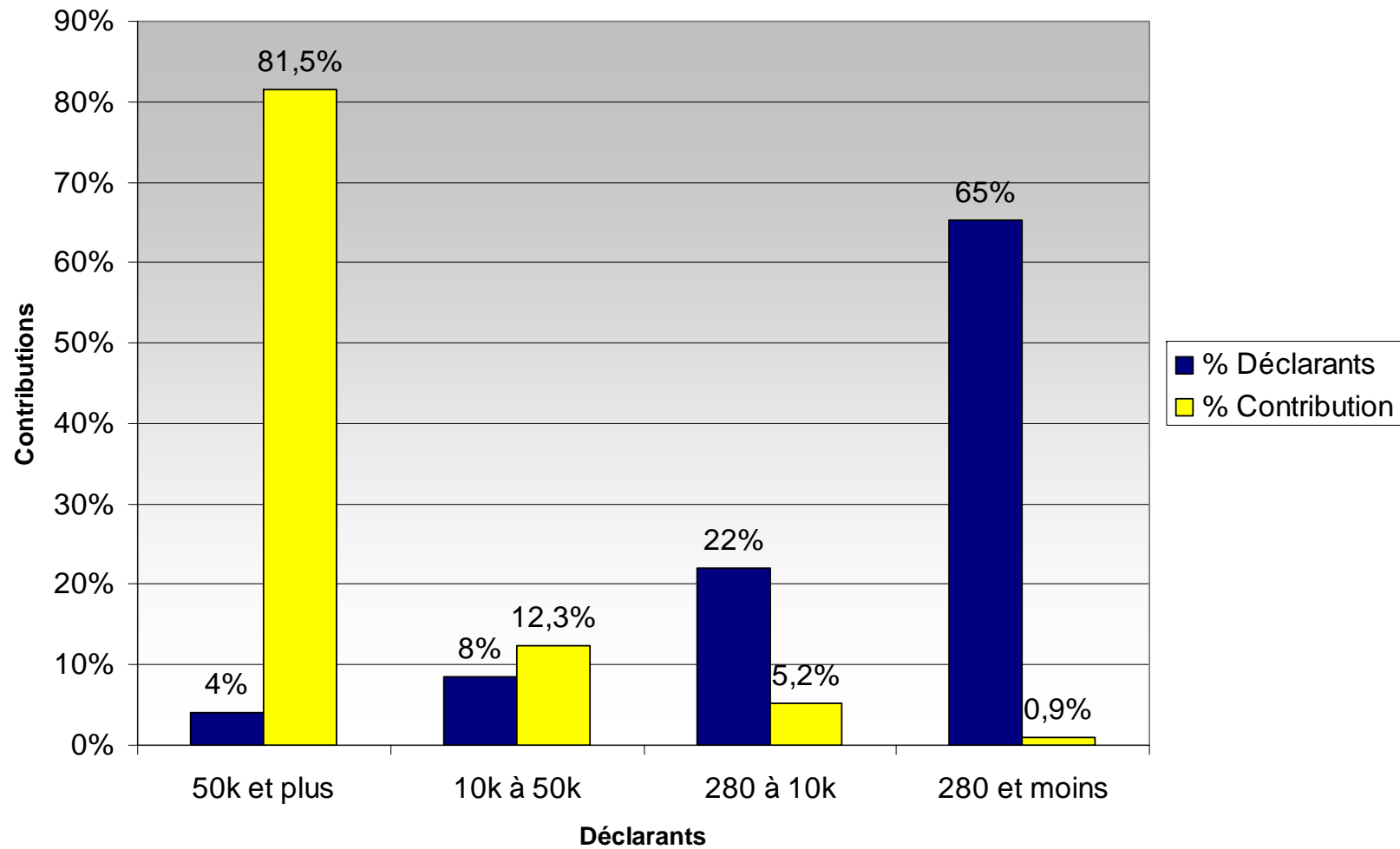
Répartition du nombre d'entreprises et organisations



Répartition des contributions par secteur d'activités (%)



Déclaration des entreprises 2005-2006



Des questions ?

Quiz

Ce qu'on dit dans les médias...

Question 1

« La politique sur la gestion des matières résiduelles élaborée par l'État en 1998 est loin d'avoir atteint ses objectifs. » L'Actualité, septembre 2008

Selon la Caractérisation résidentielle 2006-2007, quel est le taux de récupération des matières recyclables via la collecte sélective?

- 32 %
- 45 %
- 52 %

Question 2

« Quant aux bouteilles d'eau, 9 fois sur 10, elles vont à la poubelle. » L'Épicerie, 2 mai 2007

Selon la Caractérisation 2006-2007, à la maison, quel est le pourcentage des bouteilles d'eau mises dans le bac de récupération?

- 10 %
- 33 %
- 57 %

Question 3

« *[Depuis trois mois], le carton et le papier mixte ont perdu plus de 90 % de leur valeur. Le plastique qui sert à fabriquer des bouteilles d'eau aussi.* » La Presse, 16 novembre 2008

Selon vous, cette affirmation est-elle vraie ou fausse?

- vrai
- faux

Question 4

« *Le taux de récupération est encore très faible dans les ICI* » La Vie en vert, 12 mars 2008

Quel était le taux de récupération des ICI en 2006 ?

- 8 %
- 27 %
- 49 %

Question 5

« Ce sont 74 % des bouteilles de vin [...] consommées au domicile qui sont récupérées par la collecte sélective. » Le Devoir, 15 octobre 2007

Quel était le taux de récupération réel en 2006 des bouteilles de vin consommées au domicile ?

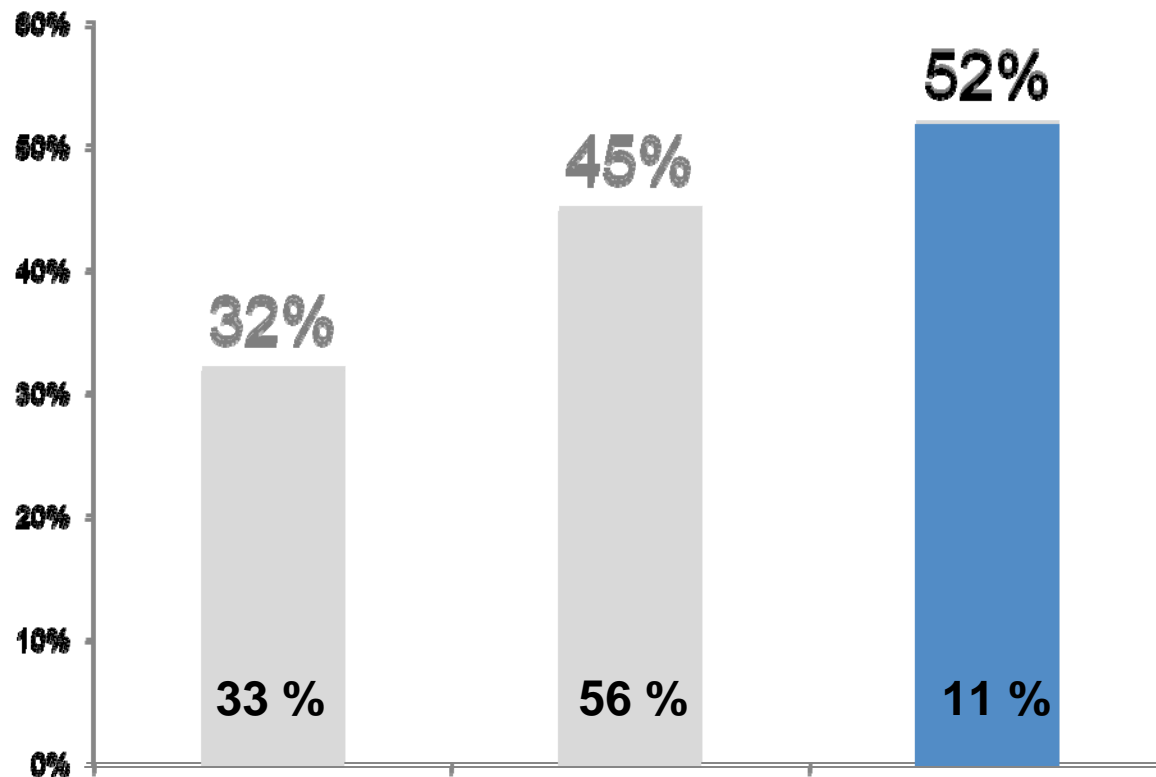
- 18 %
- 36 %
- 74 %

Pause

Résultats du quiz

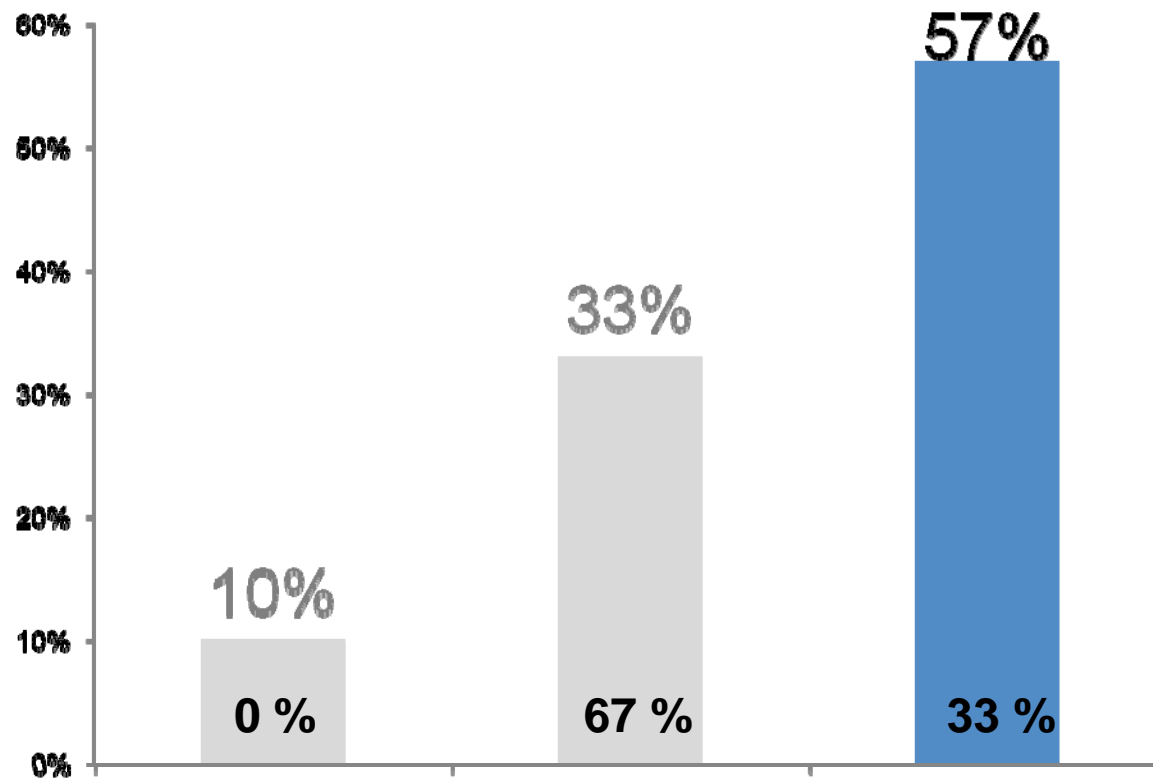
Question 1

Selon la Caractérisation résidentielle 2006-2007, quel est le taux de récupération des matières recyclables via la collecte sélective?



Question 2

Selon la Caractérisation 2006-2007, à la maison, quel est le pourcentage des bouteilles d'eau mises dans le bac de récupération?



Question 3

« [Depuis trois mois], le carton et le papier mixte ont perdu plus de 90 % de leur valeur. Le plastique qui sert à fabriquer des bouteilles d'eau aussi. »

VRAI

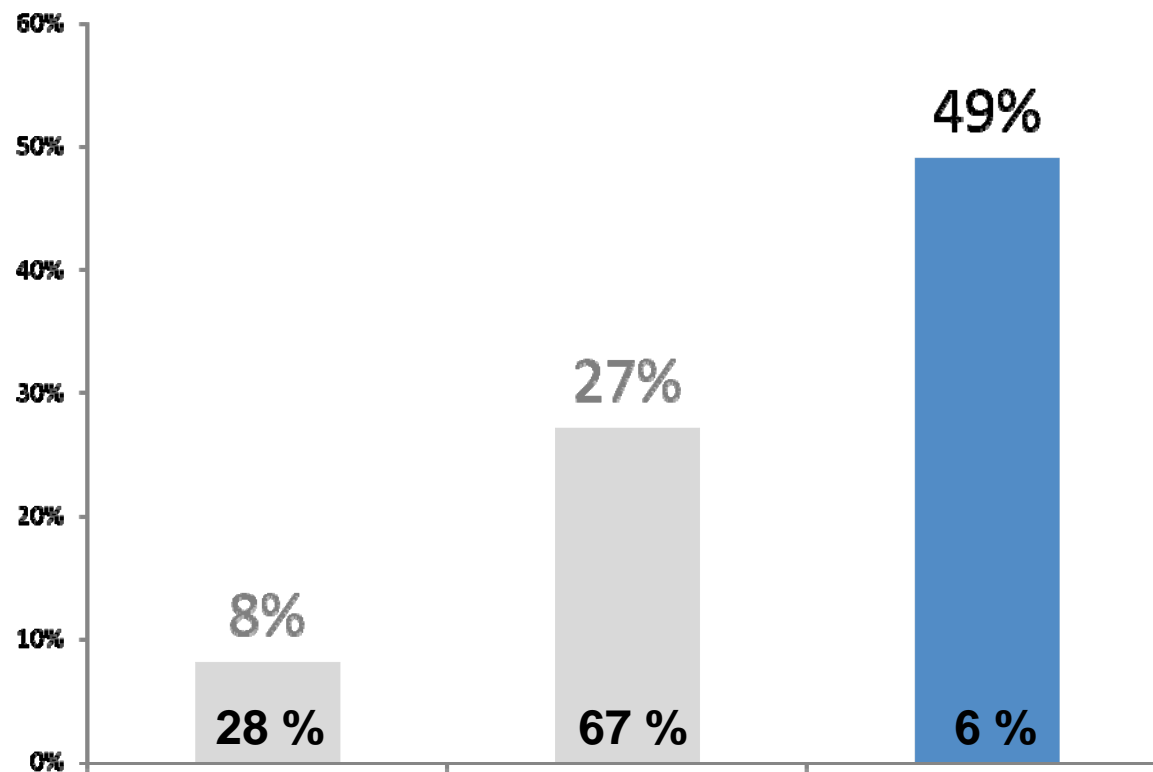
61 %

FAUX

39 %

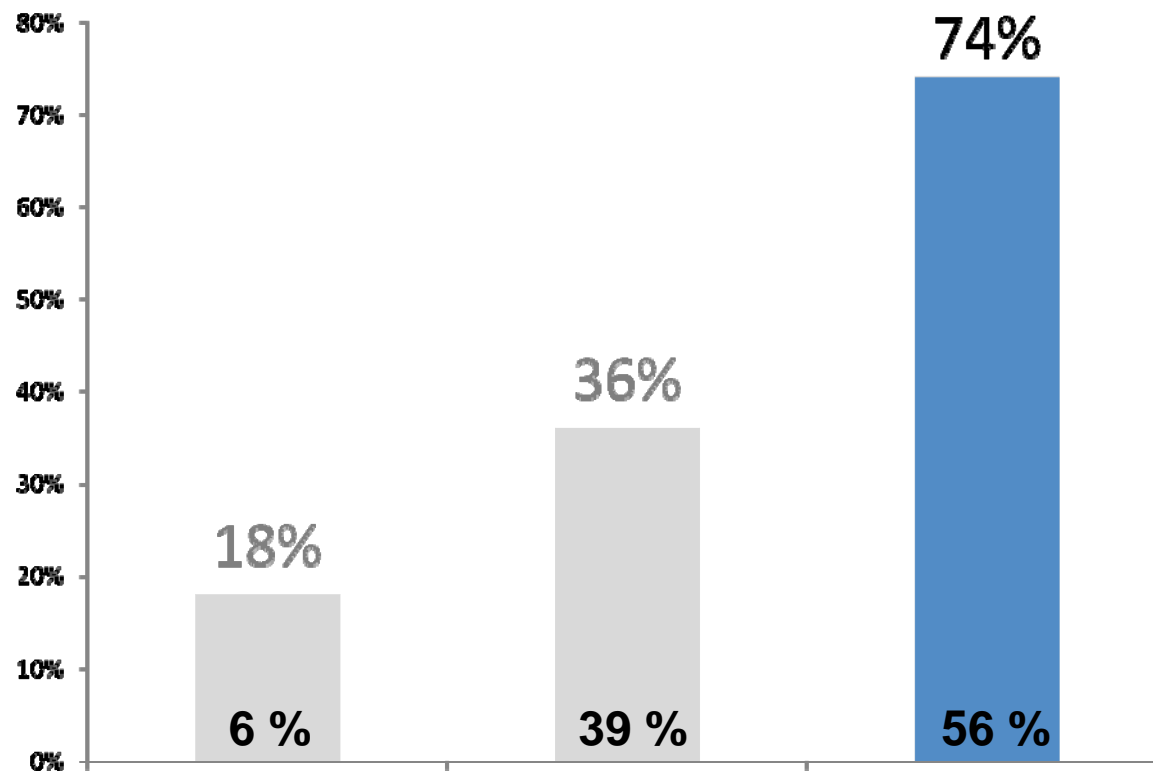
Question 4

Quel était le taux de récupération des ICI en 2006 ?



Question 5

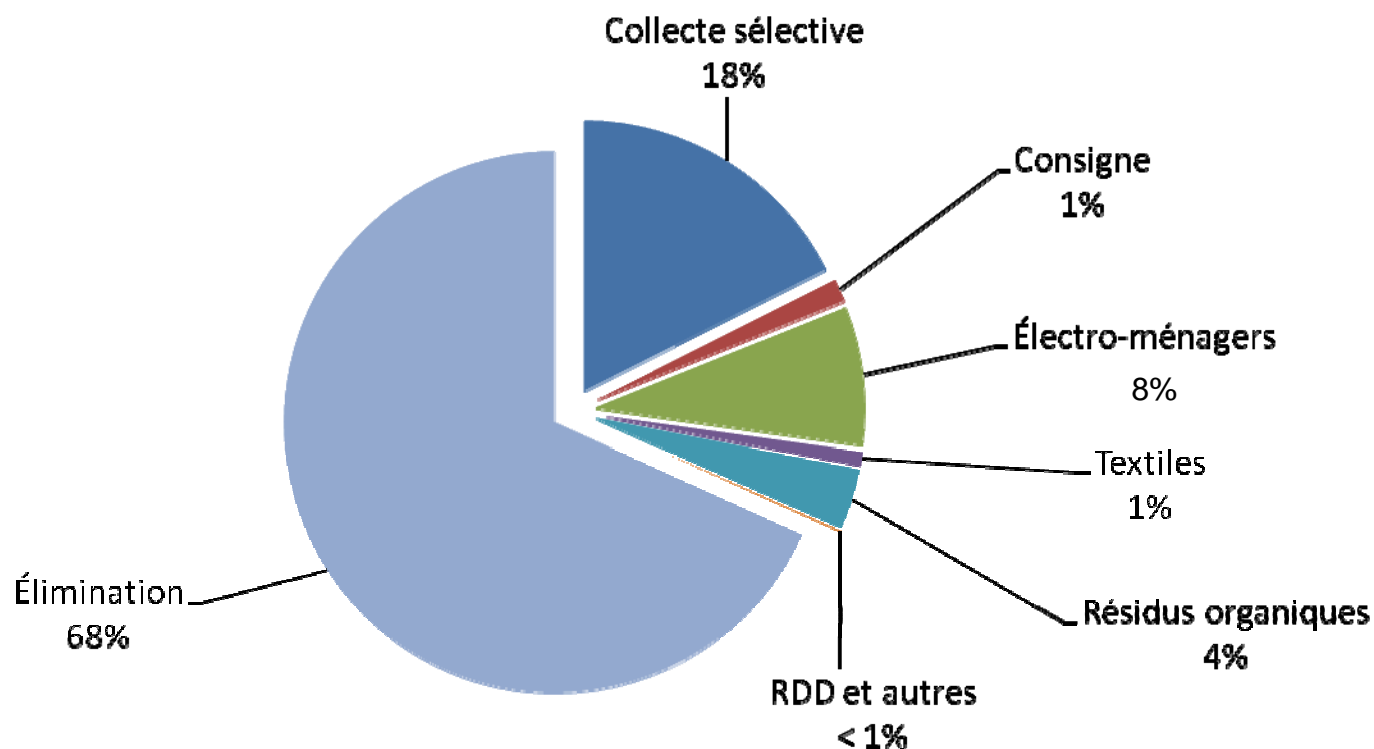
Quel était le taux de récupération réel en 2006 des bouteilles de vin consommées au domicile ?



Quelques données sur la collecte sélective

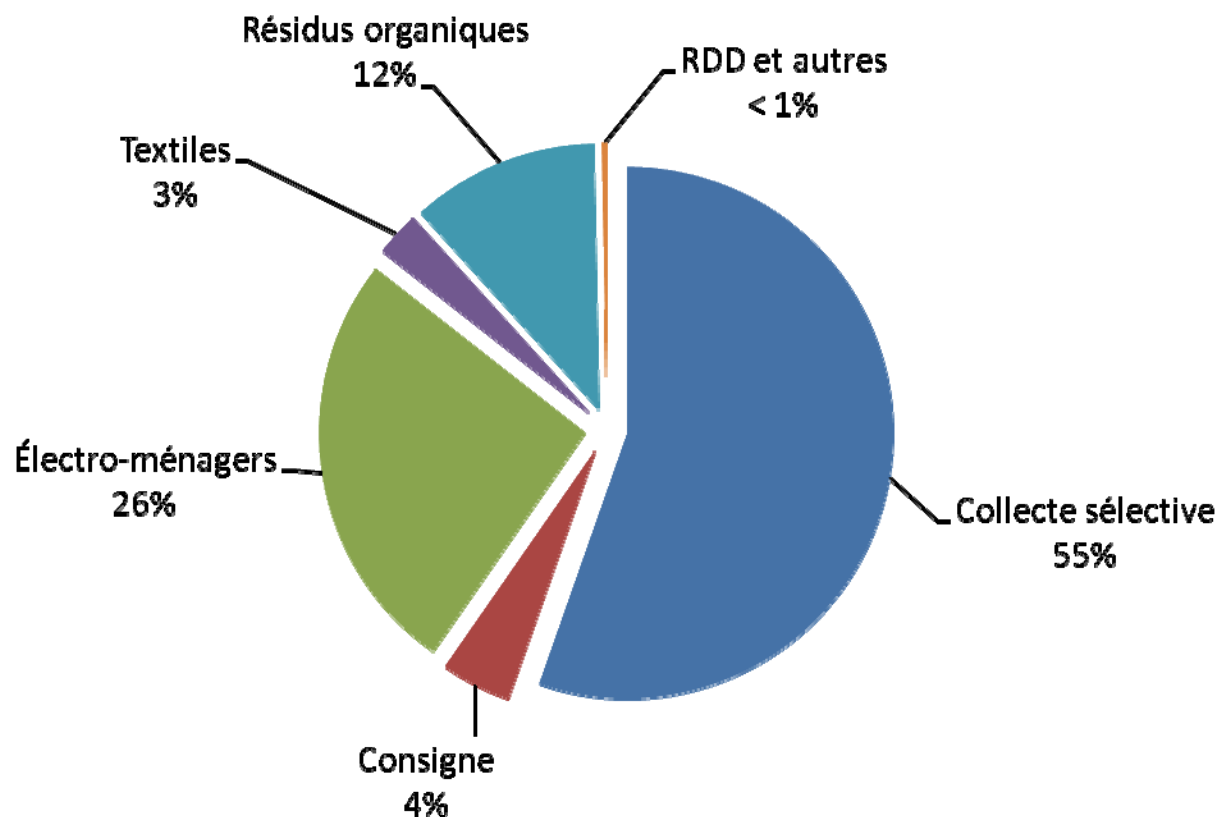
Matières résiduelles municipales

- Destination des 3 millions de tonnes de matières résiduelles du secteur municipal en 2006 :

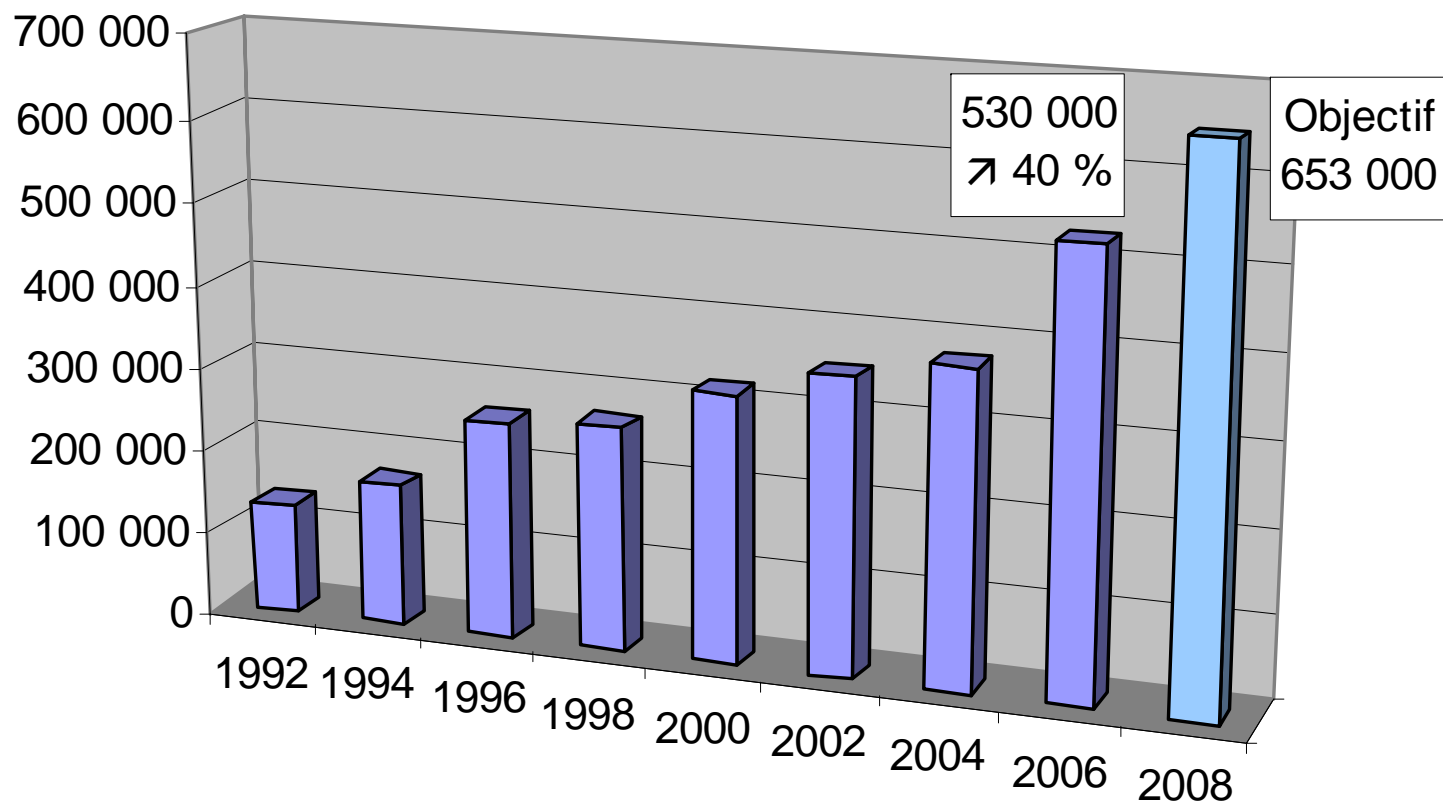


Matières résiduelles municipales

- Répartition des 958 000 tonnes de matières résiduelles récupérées du secteur municipal en 2006 :



Matières résiduelles récupérées et valorisées par la collecte sélective de 1992 à 2006 (en tonnes)



En 2006, près de 80 000 tonnes ont été collectées auprès des petits commerces par la collecte sélective municipale

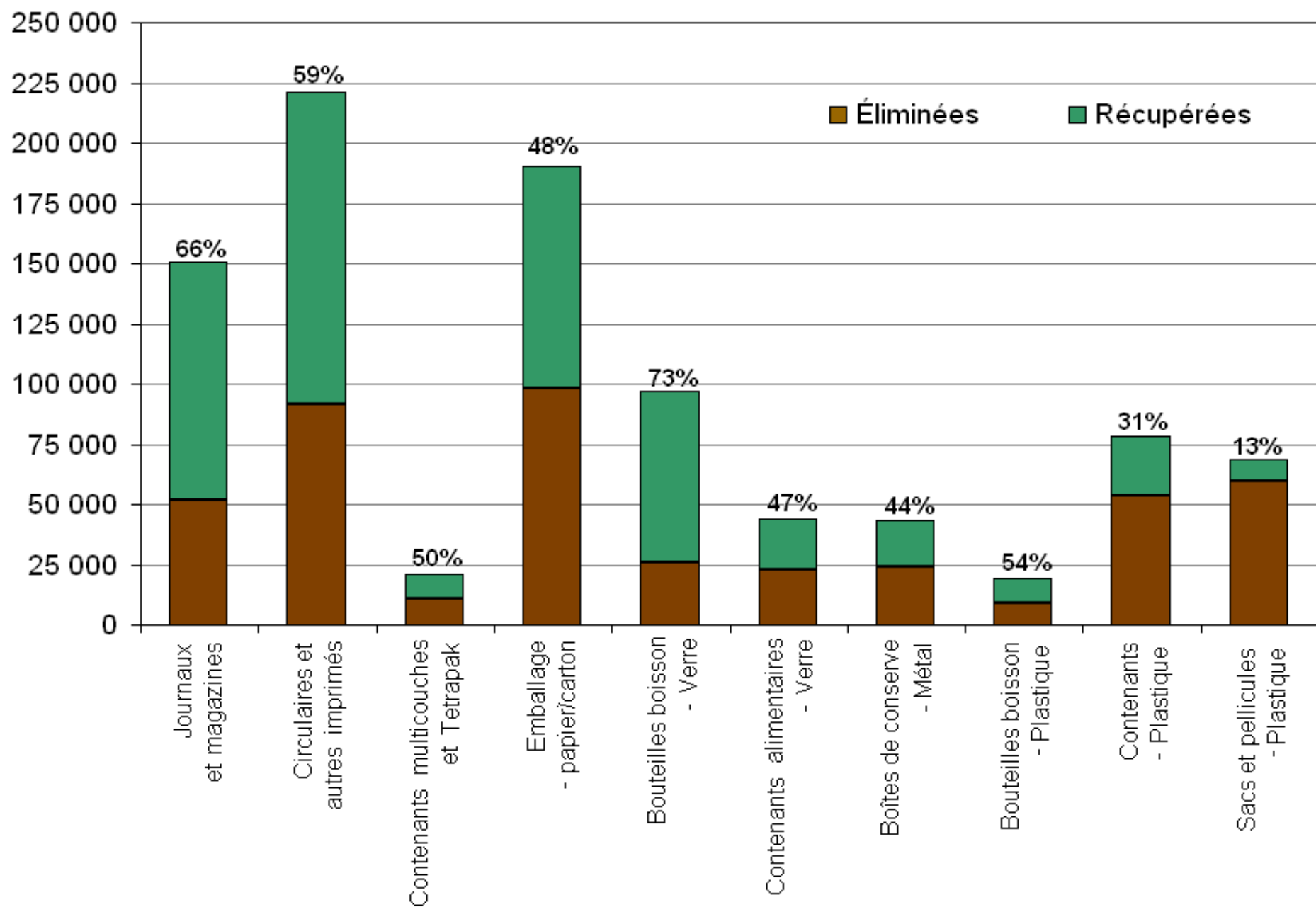
La collecte sélective

- En 2006, selon la Caractérisation résidentielle :

Taux de récupération de 52 %

- Objectif de la Politique pour 2008 : 60 %

Taux de récupération des différents produits en fonction de leur usage (tonne et %)



La collecte sélective

- Taux de récupération de quelques matières phares...



- Bouteille d'eau :

57 %

La collecte sélective

- Taux de récupération de quelques matières phares...



- Cartons de lait :

52 %

La collecte sélective

- Taux de récupération de quelques matières phares...



- Bouteille de vin :

74 %

La collecte sélective

- Ce qui va bien avec la collecte sélective :
 - Majorité de la population desservie (plus de 96 %)
 - Participation élevée (80%)
 - Taux de récupération élevé (52 %)

La collecte sélective

- Ce qui doit être amélioré :
 - Desserte des multilogements
 - Développement des débouchés
 - Consolidation des marchés
 - Diffusion des données sur les municipalités performantes et efficaces

Des questions ?



- En collaboration avec l'AOMGMR et un comité de « sages »
 - Document de référence
 - Journée d'échange réservée aux municipalités
 - Fiches d'information sur les municipalités performantes et efficaces
- Infos tirées des déclarations municipales

Fiche 4
MRC de Roussillon

La MRC de Roussillon se distingue pour sa performance en collecte sélective et son coût par tonne particulièrement bas. Cette MRC regroupe 11 municipalités. L'entente Intercommunale qui lie les parties délègue la compétence de la gestion des ordures ménagères et de la collecte sélective à la MRC de Roussillon. La MRC est également responsable de promouvoir les programmes de réduction à la source.

Performance et efficacité globales (2006)
Quantité récupérée : 88 kg/hab.
Coût : 55 \$/tonne

La collecte sélective

Historique

- 1994 – Délégation de compétences à la MRC pour la gestion des ordures ménagères et de la collecte sélective
- 1995 – Implantation de la collecte sélective pour les immeubles de 6 logements et moins
- 2005 – Introduction du bac roulant (distribution de 50 000 bacs) et robotisation de la collecte
- 2008 – Élargissement de la collecte sélective à l'ensemble du secteur résidentiel (multilogements de plus de 6 logements inclus)

Caractéristiques de la collecte sélective

- Mode de gestion : privé
- Octroi du contrat : par appel d'offres
- Nombre de soumissions reçues lors du dernier appel d'offres : 5
- Nombre de portes desservies (2006) : 51 652
- Service offert aux petits commerces générant une quantité hebdomadaire de résidus comparable au secteur résidentiel
- Service offert à l'ensemble du secteur résidentiel depuis 2008
- Type de bac : bacs roulants de 360 L
- Type de collecte : en deux fractions
- Collecte robotisée
- Fréquence de collecte : une fois par deux semaines

Personne-ressource :
Mme Caroline Rousselet
Coordonnatrice, gestion
des matières résiduelles
450-638-1221, poste 331
c.rousselet@mrcroussillon.qc.ca



DÉMOGRAPHIE (2006)

- Population : 147 630 habitants
- Nombre de portes : 56 357
- Nombre de multilogements : 6 296
- Nombre d'ICI : 2 522
- Milieu : urbain à 93,4 %¹
- Superficie : 371,50 km²
- Densité/km de rue : 153 hab./km de rue
- Revenu moyen par ménage (2001) : 60 867 \$²
- Classe de municipalités :
 - Plus de 25 000 habitants
 - Moins de 100 km des grands centres
 - Moins de 65 000 \$ RFU/hab.



Photo: MRC de Roussillon

¹ Recensement 2001 (stat.gouv.qc.ca)
² Richesse foncière L'Économiste

La Visitation-de-l'Île-Dupas

Ville de Montmagny

Ville de Rosemère

MRC de Roussillon

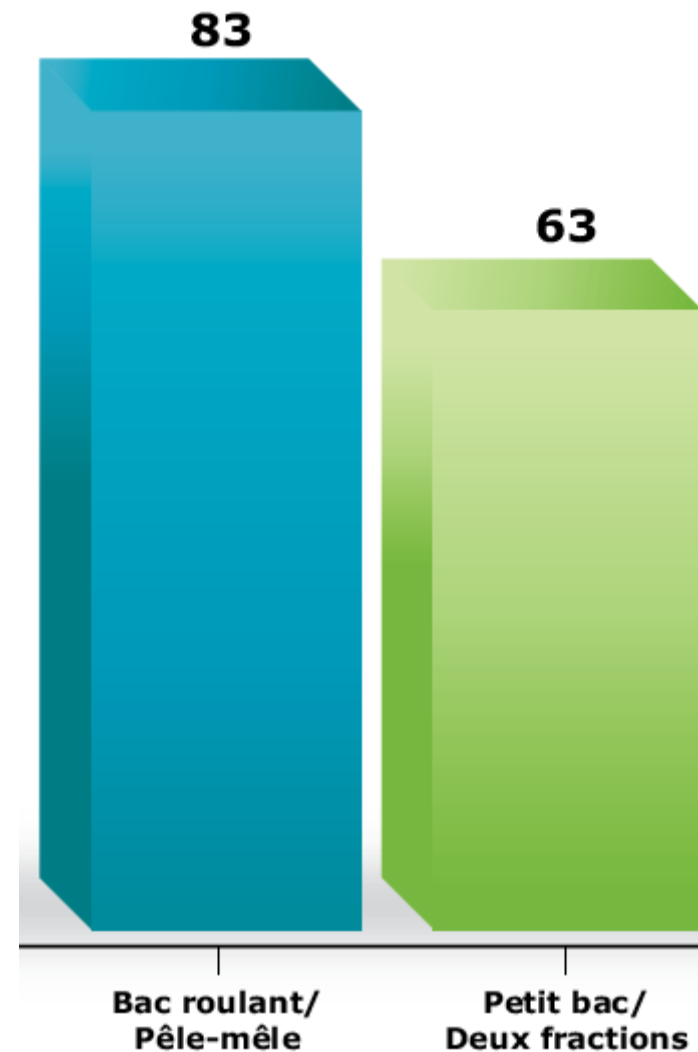
Ville de Victoriaville

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

Ville de Lévis

Principaux constats

- La collecte pêle-mêle en bacs roulants permet de récupérer en moyenne 30 % plus de matières que la collecte en deux fractions en petits bacs.

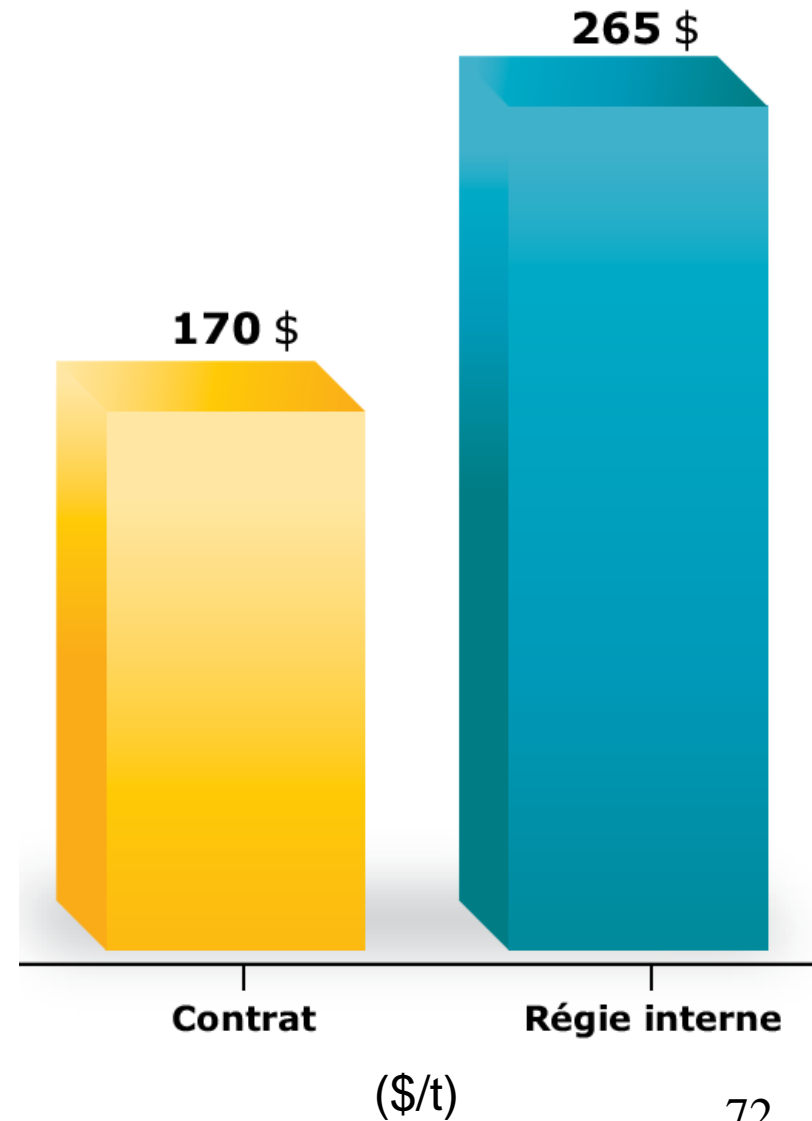


(t)

71

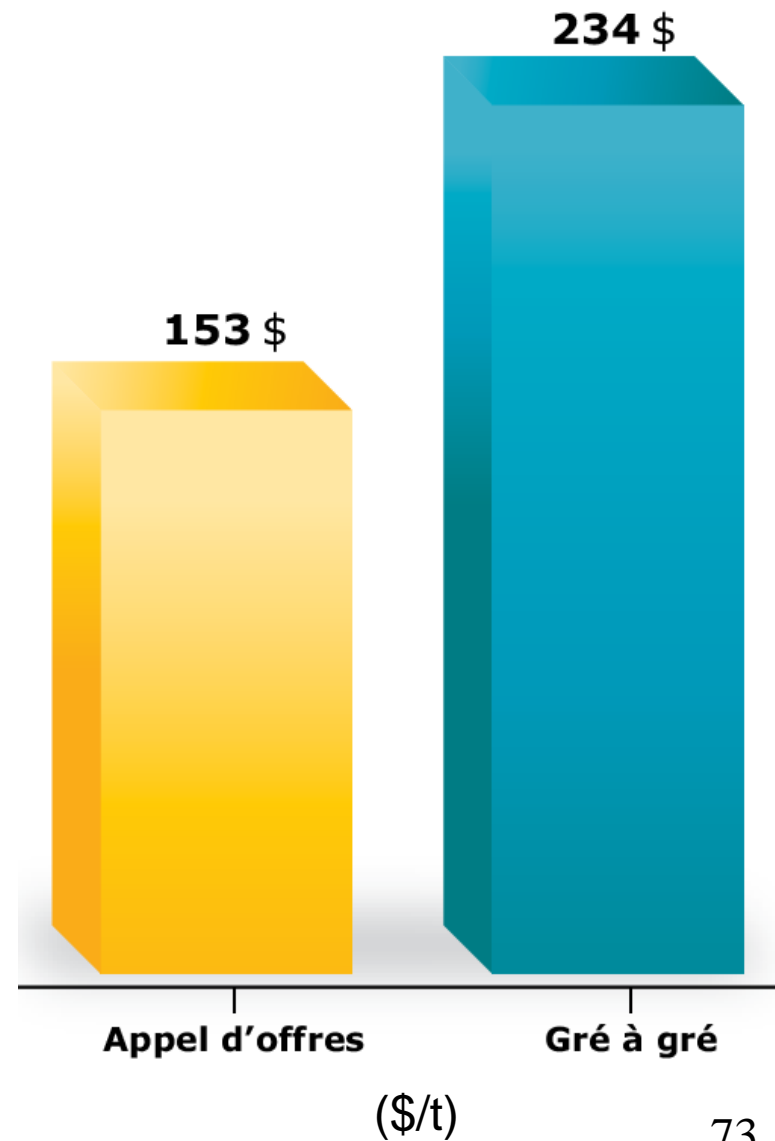
Principaux constats

- Les municipalités qui gèrent la collecte sélective à contrat sauvent plus du tiers des coûts par rapport à celles qui la gèrent en régie interne.



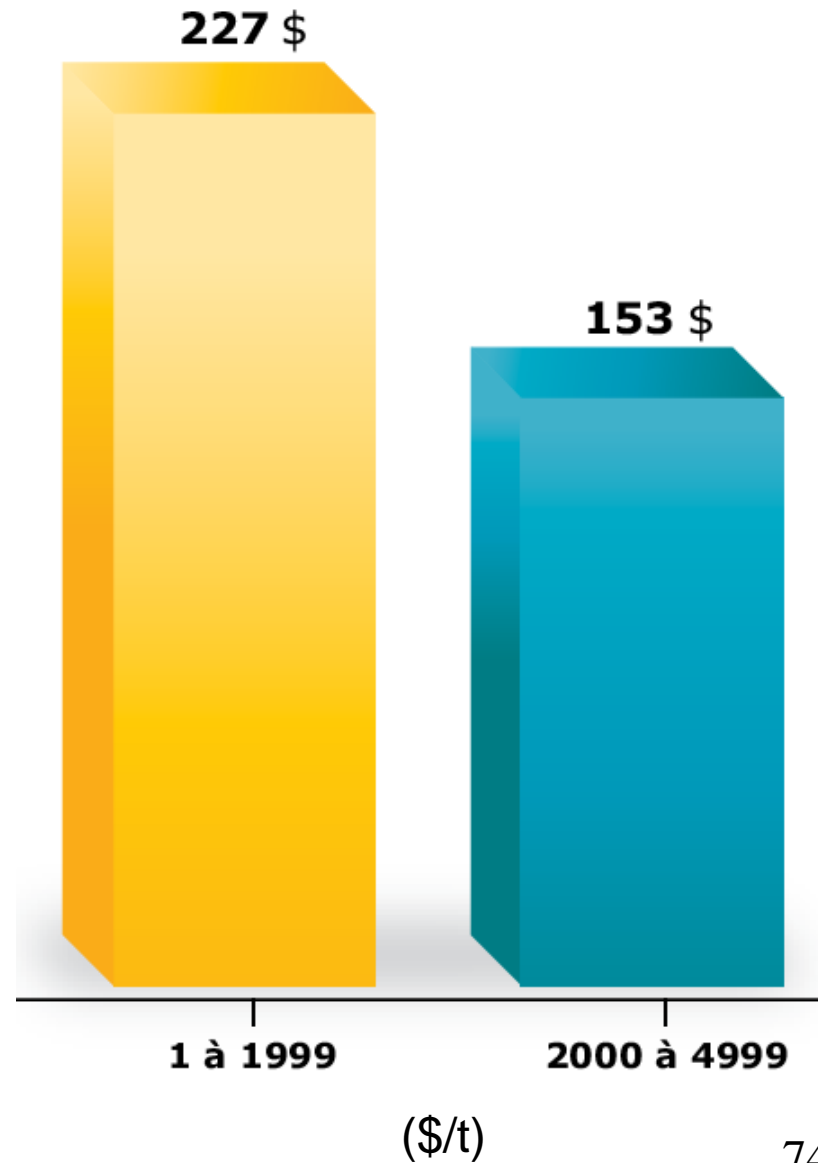
Principaux constats

- Les municipalités qui octroient leur contrat de collecte sélective par appel d'offres économisent plus du tiers des coûts par rapport à celles qui concluent des ententes de gré à gré.



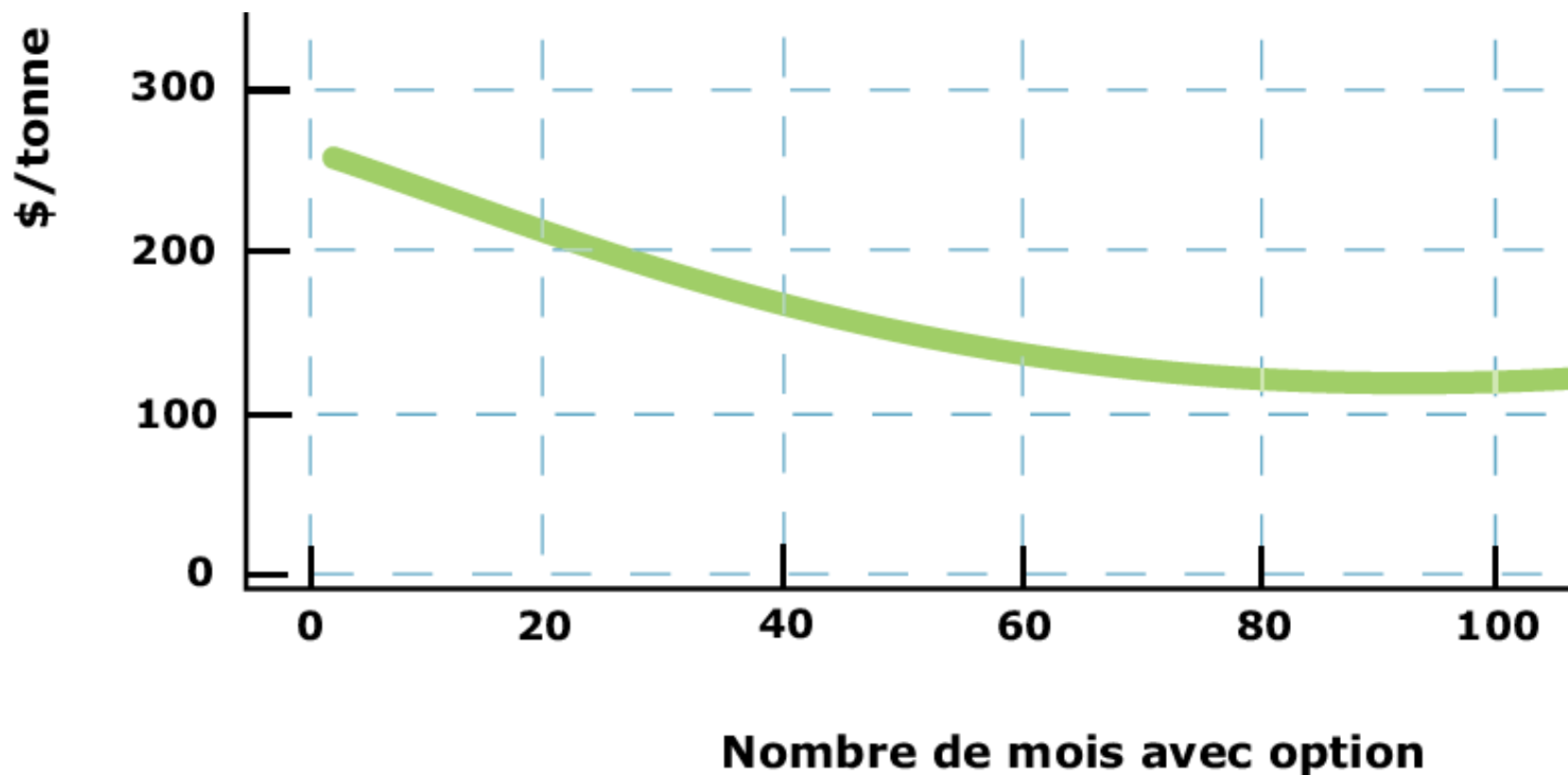
Principaux constats

- Les contrats de collecte sélective couvrant un plus grand nombre de portes à desservir avantagent les municipalités.



Principaux constats

- Les contrats de plus longue durée entraînent des économies.



Le comité de « sages »

- Représentants municipaux :
 - AOMGMR
 - Montmagny
 - MRC Bas-Richelieu
 - MRC Roussillon
 - Québec
 - Régie de la Mauricie
 - Régie de Sherbrooke
 - Rivière-du-Loup
- Ainsi que :
 - Environnement Routier NRJ inc.
 - RECYC-QUÉBEC et ÉEQ

Quelques recommandations des « sages »

- Nombre minimal de portes à desservir : de 3 500 à 6 000
- L'intégration des petits ICI (industries, commerces et institution) à la collecte sélective doit être favorisée
- Il faut éviter les contrats de collecte sélective trop courts (1 ou 2 ans)
- Il faut favoriser une uniformisation régionale des matières acceptées dans la collecte sélective

Des questions ?

Les centres de tri











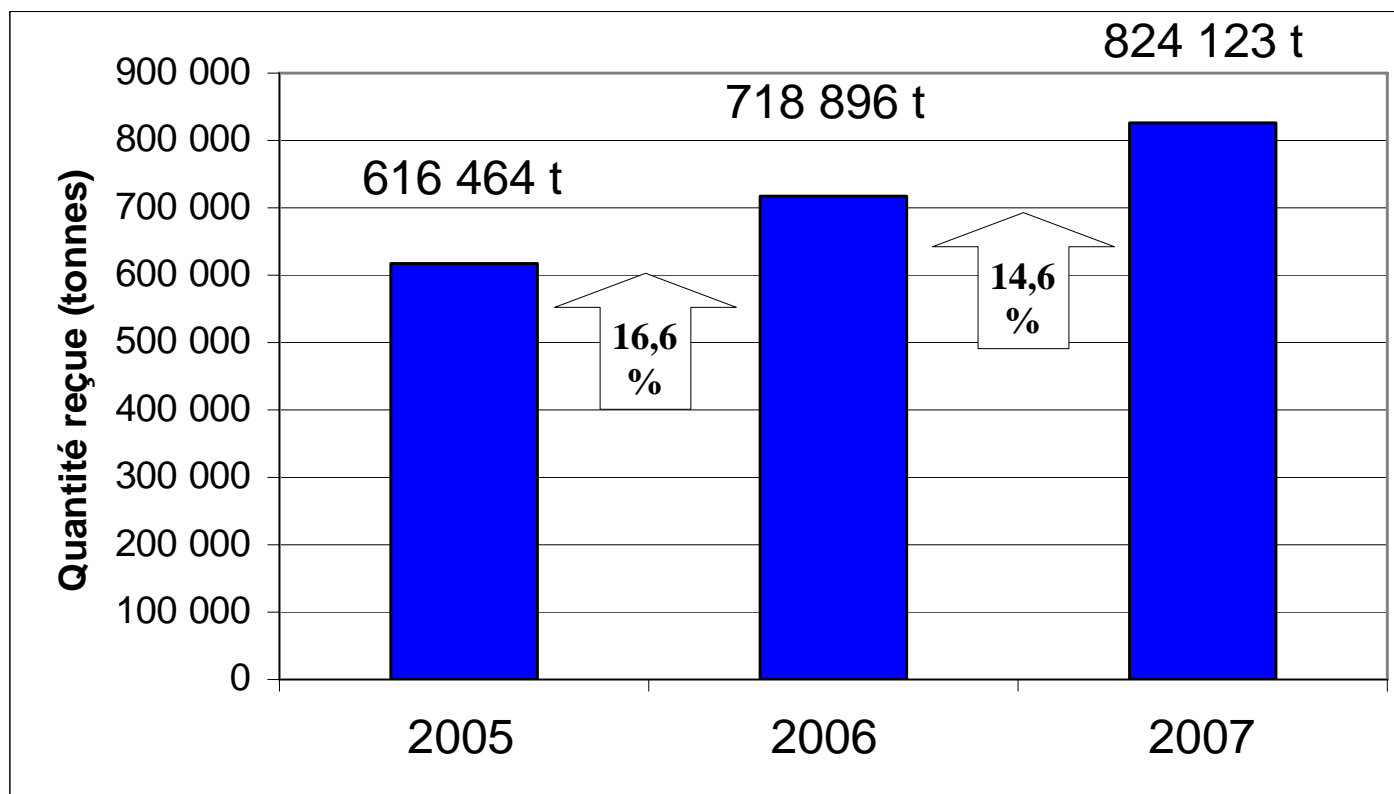




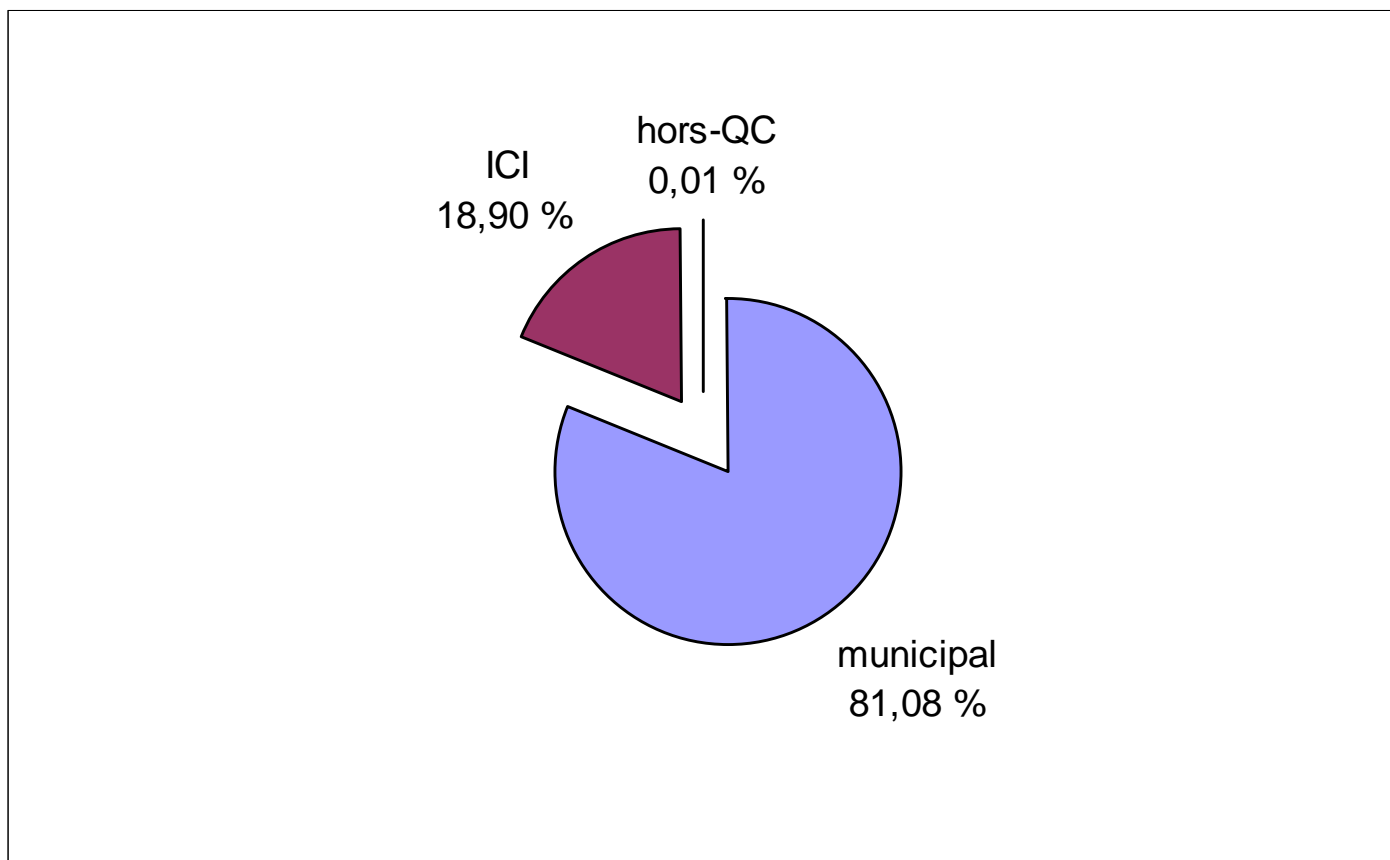
Diagnostic des centres de tri

	Quantité traitée		
		Nombre de centres de tri en 2007	% de quantités traitées
	Plus de 30 000 tonnes	11	69 %
	Entre 15 000 et 30 000 tonnes	6	17 %
	Entre 5 000 et 15 000 tonnes	10	11 %
	Moins de 5 000 tonnes	10	3 %

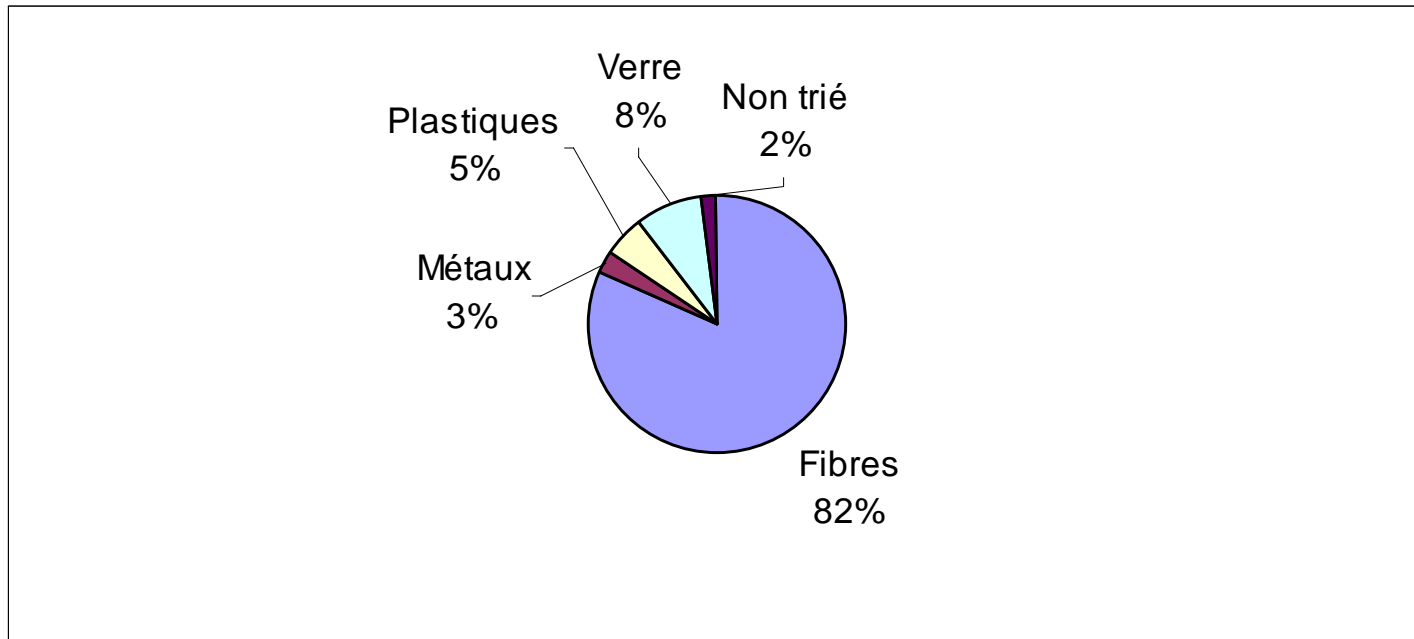
Quantités traitées dans les centres de tri



Sources d'approvisionnement des centres de tri

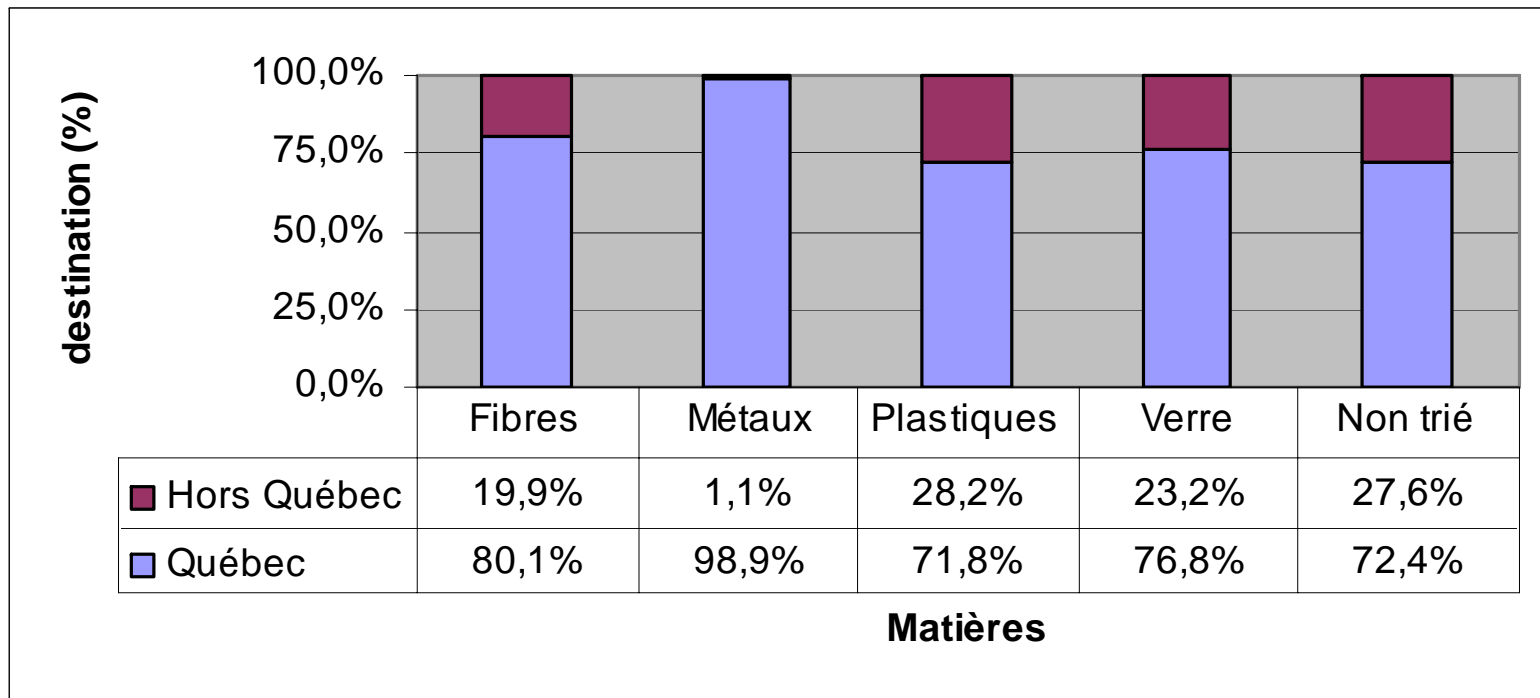


Proportion des matières vendues



* Les informations concernant les matières vendues sont issues des réponses des 34 répondants pour l'année 2007, dont le tonnage représente 95 % des matières reçues

Destination des matières vendues



Non-trié: fibres, métaux, plastiques et verre « commingle »

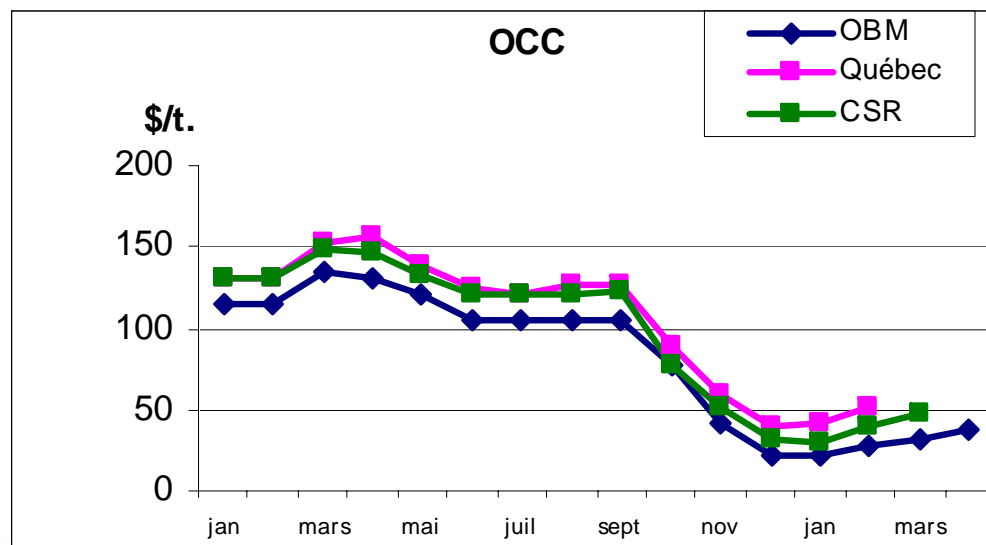
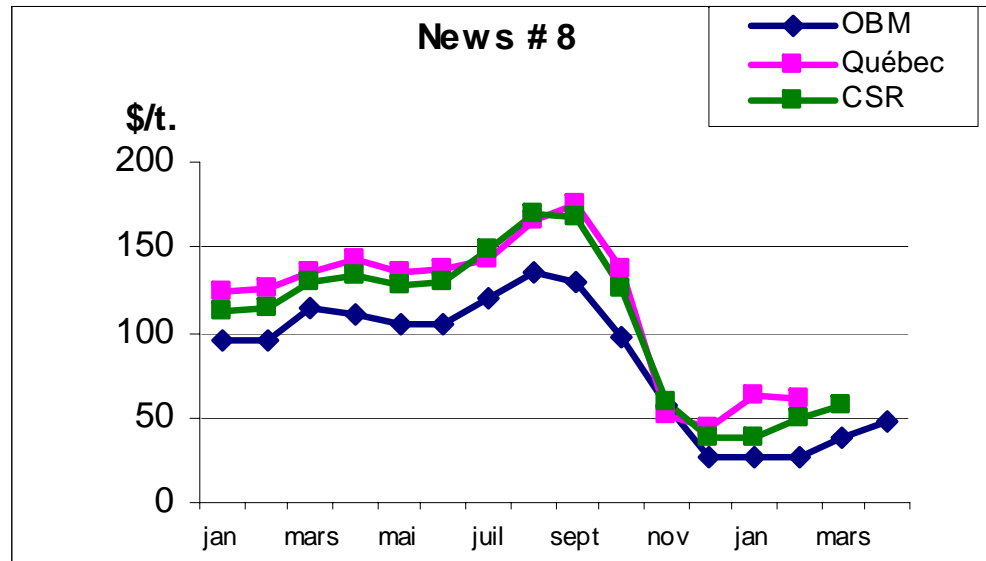
Financement des centres de tri

- Deux sources de financement :
 - Valeur de la matière vendue aux recycleurs
 - Coût d'accueil chargé aux municipalités et autres clients
 - Entre 2000 et 2004, le coût d'accueil = source de revenu importante pour les centres de tri
 - De 2005 à 2008, le coût d'accueil a diminué car la valeur de la matière a augmenté
 - En octobre 2008, la valeur de la matière a chuté

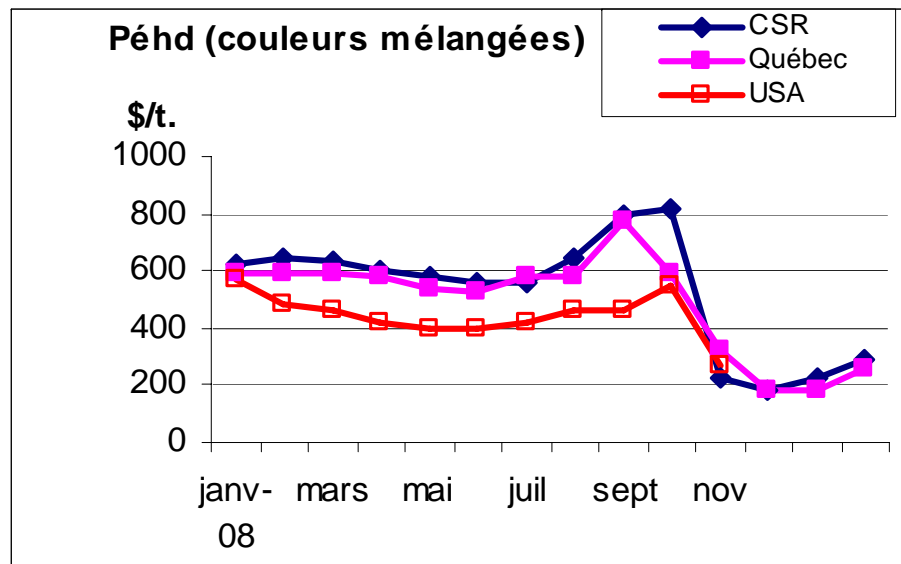
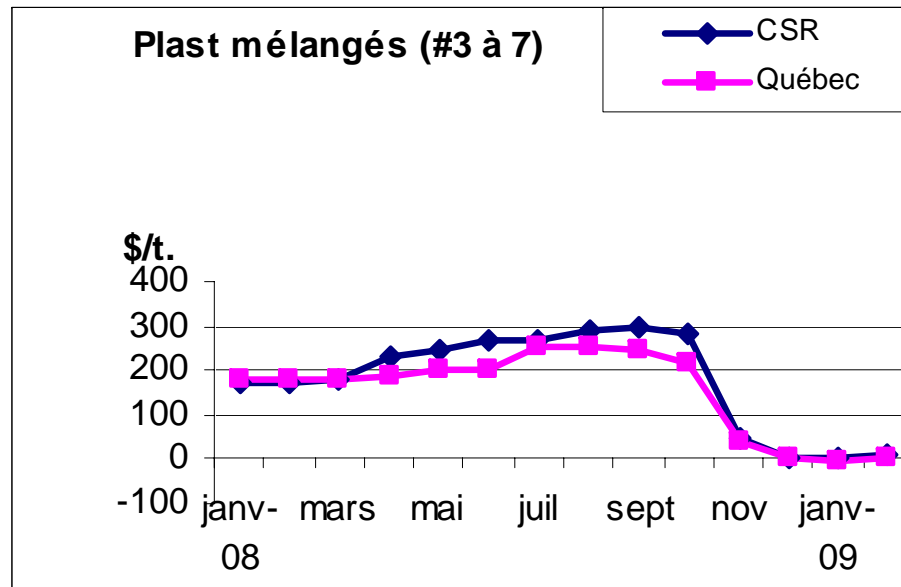
Diminution des prix des matières recyclables

- Octobre 2008: diminution importante des prix des matières (ressources naturelles et matières recyclables) à l'échelle de la planète du au ralentissement économique mondial
- Resserrement des marchés d'exportation (Asie)

Évolution des prix - fibres



Évolution des prix - plastiques



Réactions des centres de tri

- Les centres de tri perdent ainsi leur principale source de revenu
- Réaction :
 - Entreposage des matières
 - Vente à prix réduit / don / paye pour se départir des matières
 - Pas d'élimination

Plan d'intervention du gouvernement annoncé le 28 janvier 2008

1. Programme de garanties financières
« Renfort » (Investissement Québec)
2. Possibilité de renégocier les contrats entre les
municipalités et les centres de tri
3. Programme d'aide financière aux centres de tri
4. Comité conjoint sur les matières recyclables
5. Mesures d'aide à l'emploi (Emploi Québec)
6. Mesures gouvernementales pour l'acquisition
de papiers et cartons recyclés
7. Essais de valorisation par compostage ou
valorisation énergétique

...et maintenant, où en est-on ?

- Pas d'élimination
- La majorité des matières acheminées aux centres de tri sont triées et vendues
- Matières encore entreposées dans quelques centres de tri

Comité conjoint sur les matières recyclables

- Tous les secteurs sont représentés: municipalités (UMQ et FQM), centres de tri, recycleurs, associations, gouvernement
- Mandat:
 - Identifier et proposer des solutions et des actions permettant d'accroître l'efficacité et la performance des centres de tri
 - Renforcer les liens entre les divers intervenants de la filière des matières recyclables issues de la collecte sélective dans une perspective de développement durable

Programme d'aide financière aux centres de tri

- Programme sur 3 ans (2009-2011)
- Budget de 5,6 M \$
- Partenaires financiers:
 - Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
 - Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
 - Société des alcools du Québec (SAQ)
 - RECYC-QUÉBEC

Programme d'aide financière aux centres de tri

- Objectifs: améliorer les opérations, la rentabilité et la qualité des produits pour favoriser l'essor du marché québécois
- Disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC depuis le 30 avril

Programme d'aide financière aux centres de tri

- 2 volets:
 - Volet A: diagnostic et plan d'action
 - Maximum 20 000 \$, 70 % des dépenses admissibles
 - Montant maximal identique pour tous les centres de tri
 - Volet B: mise en place des mesures du plan d'action
 - Maximum 480 000 \$, 33 % des dépenses admissibles
 - Montant maximal basé sur 12 \$ / tonne reçue au centre de tri

En conclusion : à surveiller cette année

- Mise en ligne du Portail municipal GMR
- Versement de la compensation aux municipalités
- Le Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles
- La nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Le colloque *Produire et consommer autrement*
- Le *Rendez-vous sur la gestion des matières résiduelles*

Merci de votre attention !

Pour plus d'information :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

www.ecoentreprises.qc.ca